Danse à l'école mode d'emploi



MUSIQUES ET DANSES EN FINISTÈRE – 12 rue Stang Ar C'hoat – 29000 QUIMPER
tél. 02 98 95 68 90 – fax :02 98 95 09 88 - mail : contact@md29.org – site : www.md29.org

SOMMAIRE

(version interactive - cliquez sur le titre pour accéder à la page - puis sur le bouton sommaire pour revenir à celui ci)



PRÉAMBULE

Depuis quelques années, les actions « danse à l'école » se multiplient.
Le plan Art et Culture lancé en 2001 a débouché sur la création de classes APAC (à projet artistique et culturel) qui ont stimulé les initiatives et développé des projets très divers.
Le Finistère témoigne de cette dynamique, qui reflète aussi la vitalité de l'expression chorégraphique sur notre département : chorégraphes implantés, compagnies associées aux deux scènes nationales, compagnies invitées en résidence, existence de scènes territoriales pour la danse*, personnes ressources impliquées dans des rencontres danse à l'école...

Les envies sont présentes et les initiatives nombreuses. Les procédures et les dispositifs existants pour la réalisation des projets restent toutefois encore souvent méconnus.

C'est pourquoi l'Inspection académique du Finistère, le Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP), la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC), Musiques et Danses en Finistère et le collectif départemental de personnes ressources danse à l'école (voir constitution en annexe) ont décidé de travailler en partenariat à la rédaction d'un guide qui fournit un certain nombre de réponses pratiques.
Les informations figurant dans ce document ne valent donc que pour le département du Finistère, les dispositifs de l'Education nationale et des Conseils généraux étant susceptibles d'adaptations selon les départements.

Ce guide s'adresse en premier lieu aux enseignants afin de les accompagner dans leur démarche d'élaboration du projet danse à l'école, en rappelant les différentes étapes de cette élaboration.

Il s'adresse également aux écoles de danse, diffuseurs, responsables culturels et associations qui souhaitent faire découvrir la pluralité des démarches artistiques et culturelles ou les accompagner.

** le réseau des scènes territoriales pour la danse (anciennement micro-plateaux pour la danse) est un dispositif lancé en 2000 par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne en faveur de la diffusion de la danse. Il est constitué d'une quinzaine de lieux de diffusion (hors scènes conventionnées et scènes nationales) de la région Bretagne, ainsi que des Associations départementales de développement de la musique et de la danse et de l'association régionale musiques et danses en Bretagne.*





POURQUOI UN PROJET DANSE A L'ÉCOLE ?

La danse en milieu scolaire n'est pas enseignée en tant que discipline artistique.

Elle apparaît cependant dans les programmes pour l'éducation physique et l'éducation musicale dans le 1er degré, et dans les programmes pour l'éducation physique et sportive dans le 2nd degré.
Elle contribue également à l'éducation culturelle des élèves.
Au baccalauréat, les élèves peuvent choisir l'option danse dans le cadre des activités obligatoires de l'éducation physique et sportive, ou en tant qu'option facultative de l'éducation physique et sportive.
L'option danse existe également au sein des activités du sport scolaire (UNSS et UGSEL), par lesquelles elle concerne chaque année environ 1 000 élèves.
Enfin, les concours d'entrée à l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM, futurs professeurs des écoles publiques) et au centre de formation pédagogique (CFP, pour l'enseignement catholique, concours de fin de 1re année) proposent une épreuve physique de danse.



Le projet danse à l'école correspond à une démarche singulière et volontaire de la part de l'équipe pédagogique.
Quel que soit le dispositif dans lequel il s'inscrit, il suppose une concertation préalable et une collaboration entre enseignants et artistes chorégraphiques intervenants.

C'est en effet la rencontre autour d'un projet artistique et culturel qui détermine le contenu de l'action.
Le projet danse à l'école se structure à partir d'une relation partenariale entre les artistes chorégraphiques qui interviennent dans les classes, les enseignants et les élèves.
Il s'agit d'explorer des processus de création, d'expérimenter le mouvement et d'aider l'enfant à découvrir et à construire sa propre danse, afin de le placer dans une démarche créative.



QUELLES FORMATIONS POSSIBLES ?

Plusieurs possibilités de formation sont mises en place pour sensibiliser les enseignants à la danse ou les accompagner dans une démarche plus soutenue notamment dans le cadre des plans de formation continue. Un plan académique de formation (PAF) est ainsi proposé par le Rectorat chaque année pour les établissements publics. Des animations pédagogiques d'une durée de 12 h, mises en place par les circonscriptions, prennent en compte les priorités nationales, académiques et départementales.
Le plan de formation interne de l'enseignement catholique du Finistère propose chaque année une ou des sessions danse à l'école d'une durée de 12 à 24 h.
Musiques et Danses en Finistère met également en place des formations destinées aux enseignants des 1er et 2nd degrés des établissements publics et privés.

Il semble par ailleurs souhaitable que l'enseignant puisse développer une culture chorégraphique diversifiée en allant voir des spectacles de danse, en ayant accès à des revues spécialisées sur le spectacle vivant...
A ce titre, musiques et danses en Bretagne a mis à disposition du centre régional de documentation pédagogique de Bretagne son fonds documentaire danse, constitué de plus de 1 200 documents, ouvrages papier et vidéos. Ces documents sont destinés aussi bien aux professionnels de la danse qu'aux enseignants engagés dans une pratique de danse en classe. Ils peuvent être consultés sur le site du centre local de documentation pédagogique de Brest, ou empruntés sur abonnement. La base documentaire est consultable en ligne sur le site du centre régional de documentation pédagogique de Bretagne (voir coordonnées en annexe).

COMMENT RÉALISER LE PROJET ?

L'élaboration du projet se fait en plusieurs étapes :

C'est d'abord, au niveau d'une école ou d'un établissement, la décision de mettre en œuvre un projet danse qui constitue l'élément déclencheur. Il est nécessaire de bien identifier les apports d'une telle action dans le contexte de l'établissement et en vue des apprentissages des élèves. Cette étape initiale est alors complétée par les temps suivants :

Identifier le contexte local : présence d'une compagnie à proximité, lieu de diffusion, activité de l'école de danse...





Choisir l'intervenant et les partenaires : autres enseignants, structures culturelles...

Définir les objectifs : les objectifs sont définis en collaboration entre l'enseignant et l'artiste intervenant. L'intervention ne sera efficace que si l'enseignant est réellement impliqué dans le projet. Pour cela, un temps de préparation de la venue du chorégraphe, ainsi que la poursuite du travail entrepris sont deux conditions préalables. Le type d'actions que l'on veut mettre en place est à préciser : sensibilisation, démarche de transversalité, production dansée et présentation...

Clarifier les aspects matériels (ajuster le projet en fonction des moyens disponibles) :
• Les besoins techniques, la location de salle, les déplacements pour un spectacle, les financements...



Planifier :
• Les interventions de l'artiste et de l'enseignant

Informer :
• Les parents et la communauté éducative

Evaluer les actions :
• Durant le cycle d'activité : concertations artiste et enseignant
• Fin du cycle d'activité : bilan du projet

QUI CONTACTER ?

Dans la mise en œuvre du projet, le choix de l'artiste intervenant est une étape importante.
Si vous ne connaissez pas d'artiste :
• vous pouvez vous renseigner auprès de collègues qui ont déjà mené de tels projets
• vous pouvez contacter les lieux et personnes ressources : les conseillers pédagogiques de circonscription pour le 1er degré public, la direction diocésaine de l'enseignement catholique pour le privé, le centre départemental de documentation pédagogique, Musiques et Danses en Finistère, ***musiques et danses en Bretagne*** (voir coordonnées en annexe)
• vous pouvez également contacter les membres du collectif départemental des personnes ressources danse à l'école (voir liste en annexe)



QUELLE ACTION MENER ?

Une fois l'intervenant choisi, vous aurez à déterminer le type d'action que vous souhaitez mener avec lui. Il existe plusieurs dispositifs qui bénéficient de financements institutionnels, et des actions ponctuelles, mises en place au gré des volontés des enseignants ou des directeurs sans l'aide des institutions, parfois même menées par des bénévoles.

Pour vous aider à faire votre choix, voici un descriptif des dispositifs existants :

Les projets d'école

Des actions dans le domaine de la danse peuvent être proposées dans le 1er degré au travers d'une fiche descriptive soumise à l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN).

Les « classes APAC »

Ce dispositif concerne essentiellement les classes de 6e de collège, les lycées professionnels et les établissement régionaux d'enseignement adapté (EREA).
Il s'adresse à tous les élèves d'une même classe de façon obligatoire, sur le temps scolaire.
Les actions menées par un artiste chorégraphique (chorégraphe, danseur, professeur de danse en démarche de création) sont d'une durée globale de 8 à 15 h.
Les classes APAC peuvent bénéficier d'un financement par le Conseil général et l'Inspection académique, dans le cadre des crédits globalisés.
Une attention particulière est portée au parcours artistique de l'intervenant, notamment sur sa capacité à mettre l'enfant en état de créativité, et non en situation d'apprentissage technique.

Les ateliers artistiques

Ce sont des ateliers de 30h environ, régis par la circulaire du 15 mars 1989, BO N° 21 du 25 mai 1989. Ils sont menés par une compagnie chorégraphique en partenariat avec des enseignants pour des élèves volontaires de plusieurs classes du second degré, en dehors du temps scolaire.
Ces ateliers concernent les collèges, les lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole.
Là encore, il s'agit d'un temps de découverte d'un langage artistique passant par la pratique en ateliers.
Les ateliers artistiques sont financés par l'Inspection académique et la Direction régionale des affaires culturelles. Comme pour les classes APAC, le Conseil général soutient les projets menés dans les collèges.





Les ateliers artistiques menés dans le cadre d'une résidence
Dans ce cas précis où une compagnie fait un travail sur un territoire donné en lien avec la programmation d'un spectacle, l'atelier peut concerner tous les niveaux de classe, y compris le 1er degré. De la même façon, les ateliers se déroulant en lycées peuvent être financés par le Conseil régional, dans le cadre du programme Karta, en plus de l'Inspection académique et de la Direction régionale des affaires culturelles.
Le contenu et la durée sont les mêmes que pour les ateliers artistiques qui ne sont pas rattachés à une diffusion.

Les jumelages
C'est une collaboration régulière entre une compagnie reconnue par la Direction régionale des affaires culturelles (voir ci-dessous « La question des agréments ») et l'ensemble des élèves d'un ou de plusieurs établissements scolaires : école, collège, lycée, université... Le jumelage s'articule entre le projet artistique de la compagnie et le projet du ou des établissements scolaires et peut regrouper des actions très variées : ateliers pour élèves et pour enseignants, rencontres avec l'équipe artistique et administrative de la compagnie, spectacles...
Il nécessite une concertation approfondie entre les représentants de la compagnie, des établissements scolaires concernés et les financeurs (DRAC, Inspection académique, Rectorat...), qui se traduit par la signature d'une convention pluriannuelle signée par la compagnie et l'établissement scolaire.
Le Conseil général du Finistère soutient également des projets de jumelage entre un collège et une structure culturelle. Ces jumelages font l'objet de conventions pluriannuelles mais la durée et le contenu ne sont pas définis par une grille précise.

LA QUESTION DES AGRÉMENTS

L'Inspection académique délivre des agréments pour les intervenants extérieurs en milieu scolaire.
Leur action s'inscrit, qu'ils soient bénévoles ou rémunérés, dans le cadre d'un projet pédagogique établi par l'enseignant et validé par le directeur d'école (moins de 3 séances) ou l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (3 séances ou plus). Le projet est validé et l'agrément accordé pour l'année scolaire en cours.
Pour l'enseignement catholique, c'est le chef d'établissement qui valide l'intervenant.

Précision : Pour intervenir dans les écoles, les intervenants doivent être agréés par l'inspecteur d'académie.

Sans délivrer d'agréments, la DRAC est habilitée à vérifier les compétences des artistes intervenants en milieu scolaire sur la base d'un diplôme reconnu, et/ou de l'exercice effectif d'activités professionnelles (loi de 1988, décret d'application de l'article L 911-6 du code de l'éducation n° 88-709). Musiques et Danses en Finistère, en tant que centre de ressource reconnu et soutenu par le ministère de la Culture, peut produire des avis autorisés sur la qualification des intervenants.





Tableau récapitulatif des sources de financement par type et par action

	Financement :				Lieu de l'action :	
Action	Inspection académique	Conseil général	Conseil régional	DRAC (via opérateurs culturels)	1er degré	2nd degré
Projet d'école	oui	non	non	non	oui	non
Classe APAC	oui	oui	non	non	non	oui
Atelier artistique	oui	oui	oui	oui	non	oui
Atelier dans le cadre d'une résidence	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Jumelage	oui	oui	non	oui	oui	oui







QUELLES SONT LES PROCÉDURES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DES 1ER ET 2ND DEGRÉS ?

1er degré	2nd degré
Financement : Inspection académique	
Type de l'action : Projet d'école/Atelier dans le cadre d'une résidence/ Jumelage Pour être financée par l'Inspection académique, l'action doit s'insérer au sein du projet d'école* établi pour trois ans : • dans ce cas, elle se met en place au début de chaque rentrée scolaire avec l'équipe pédagogique • le financement correspondant n'est versé qu'en mars-avril Le montant de l'aide au projet d'école est variable. D'autres sources de financement sont donc à trouver, surtout si le projet d'école comporte d'autres actions que l'atelier danse. **Le projet d'école est élaboré par l'équipe éducative et transmis pour avis à l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.*	***Type de l'action : Classe APAC/Atelier artistique/Atelier dans le cadre d'une résidence/Jumelage*** Depuis 2003, il n'existe plus de commission mixte Education nationale-Culture pour le financement des ateliers en milieu scolaire dans le 2nd degré. Pour la partie Education nationale, l'enveloppe a été affectée directement aux collèges et lycées publics qui gèrent ainsi eux-mêmes l'ensemble de leurs actions éducatives, toutes disciplines confondues : danse, musique, théâtre... Collèges : L'action doit faire partie du projet d'établissement, établi également pour 3 ans. Les dossiers peuvent être remplis dès le mois de mai-juin de la saison précédente, et le financement ne sera versé qu'en mars-avril. Par ailleurs , dans le cadre des crédits globalisés, chaque collège perçoit une dotation relative au nombre d'élèves et à la situation géographique de l'établissement. Cette aide est répartie par le Conseil d'administration du collège entre tous les projets de l'établissement. L'action danse concernée nécessite donc, comme pour le 1er degré, d'autres sources de financement. Lycées : Comme pour les collèges, l'action doit faire partie du projet d'établissement ; mais la réduction des budgets de l'Inspection académique oblige à chercher d'autres sources de financement.





1er degré	2nd degré
Financement : Conseil général	
	Type de l'action : Classe APAC/Atelier artistique/Atelier dans le cadre d'une résidence/Jumelage Le Conseil général finance uniquement les actions se déroulant dans les collèges. Depuis la disparition des « classes APAC » (notamment pour les classes autres que les sixièmes…), le Conseil général du Finistère a souhaité poursuivre la dynamique instaurée sur le département par la loi Art et Culture en apportant un complément aux financements de l'Inspection académique. Les actions peuvent concerner tous les niveaux (de la 6e à la 3e) mais s'adressent en priorité aux 6e et doivent s'insérer au sein du projet d'établissement établi pour trois ans : • dans ce cas, l'action se met en place dès le mois de juin de l'année précédente et est soumise au Conseil d'administration du collège ; le dossier est ensuite transmis au Conseil général et est financé par lui à hauteur d'environ 600 € ; pour les projets comprenant une sortie spectacle, les places peuvent être intégrées dans le budget global ou dans le budget « déplacement » du Conseil général • le financement correspondant n'est versé qu'en mars-avril à l'établissement scolaire. Le Conseil général choisit également de soutenir certains projets qui ne sont pas validés par l'Inspection académique. Des ateliers artistiques peuvent également être financés par le Conseil général à hauteur de 750 €, en complément de la DRAC et de l'Inspection académique, ils représentent un engagement sur l'année à raison de 2 ou 3h d'atelier par semaine.





1er degré	2nd degré
Financement : Conseil général	
	Dans le cadre des jumelages, le Conseil général soutient financièrement la structure culturelle qui pilote le projet. Enfin, une aide complémentaire peut être apportée par la Dotation Globale de Fonctionnement accordée par le Conseil général aux collèges.
Financement : Conseil régional	
	Type de l'action : Atelier artistique/Atelier dans le cadre d'une résidence Le Conseil régional finance uniquement les actions se déroulant dans les lycées. Deux types d'entrée sont possibles : • ***la Direction de la Culture*** accompagne les projets artistiques et culturels de compagnies professionnelles. Ils sont étudiés au cas par cas ; une attention particulière est portée à la structuration du projet, son lien avec la population, et sa capacité à trouver un réseau de productions et diffusions pour en assurer la pérennité. Par ailleurs, la Région est attentive aux différentes sources de financement du projet et en particulier à l'implication des autres collectivités. Dans ce cadre, les compagnies peuvent être en résidence au sein d'un ou plusieurs lieux culturels et conduire des actions de sensibilisation en direction des publics, dont les établissements scolaires. Cependant, il n'y a pas de financement direct en faveur des ateliers, interventions… • ***la Direction des Lycées*** finance également des actions éducatives par le biais du dispositif « Karta ». Ce dispositif repose sur un principe de contrat entre un lycée (public, privé, enseignement général, agricole, maritime..) et la région, en partenariat avec le Rectorat. Il concerne 4 domaines : santé/qualité de vie ; développement durable ; ouverture au monde ; culture artistique et scientifique.





1er degré	2nd degré
Financement : Conseil régional	
	Le financement s'applique à des actions plus ponctuelles que celles soutenues par la Direction de la Culture, elles ne doivent pas forcément s'intégrer dans un projet de résidence, mais demandent l'engagement du lycée sur au moins deux des quatre domaines sur deux ans (pas forcément avec la même compagnie), en lien avec le projet d'établissement. Une attention particulière est également portée à la qualité de l'intervenant et au lien de l'action avec le territoire. Si tous les publics de lycéens sont concernés, une priorité est cependant accordée aux lycées professionnels, aux jeunes en difficulté scolaire (Etablissement régional d'enseignement adapté-EREA, Section d'éducation générale et professionnelle adaptée- SEGPA). Dans le cadre du dispositif Karta, la Direction des Lycées peut être le seul financeur, sans requérir la participation des autres collectivités. Le montant de l'aide équivaut à 50% du budget prévisionnel, plafonné à 4 000 €. Les demandes sont à déposer par les établissements scolaires sur le site du Conseil régional (pas de dossier papier), soit avant le 15 octobre soit avant le 10 décembre. Une partie de l'aide est attribuée avant l'action et le solde à l'issue de l'intervention.
Financement : Direction régionale des affaires culturelles	
Type de l'action : Atelier dans le cadre d'une résidence/Jumelage Depuis 2003, il n'existe plus de commission mixte Education nationale-Culture pour le financement des ateliers en milieu scolaire dans le 1er degré. Pour la partie Culture, l'enveloppe est désormais affectée par la DRAC à une trentaine d'opérateurs culturels en Bretagne (scènes nationales, compagnies chorégraphiques subventionnées par la DRAC, fédérations des œuvres laïques, associations ayant une action structurante...), qui gèrent ainsi leurs propres actions éducatives, toutes disciplines confondues : danse, musique, théâtre...	**_Type de l'action : Atelier artistique/Atelier dans le cadre d'une résidence/ Jumelage_** Les ateliers artistiques et les jumelages dans le 2nd degré obéissent aux mêmes règles de financement que dans le 1er degré : la DRAC rétribue directement la compagnie intervenante. Dans le cas d'une résidence de la compagnie, les financements vont au lieu de diffusion qui rétribue ensuite la compagnie.

1er degré	2nd degré
Autres financements : Certaines actions peuvent éventuellement bénéficier d'autres financements, à titre direct ou indirect, ceux-ci ne rentrant dans aucun dispositif « officiel »	
• mairie • association des parents d'élèves • amicale laïque • OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) • communauté de communes	• mairie • dans le cadre du projet d'établissement, auprès des foyers socio-éducatifs • association des parents d'élèves

COMMENT MONTER LE DOSSIER ?

1er degré	2nd degré
L'enseignant peut bénéficier d'une aide administrative pour monter le dossier qui est à retirer auprès de son établissement : • auprès des conseillers pédagogiques de circonscription • auprès des conseillers pédagogiques départementaux • auprès du Centre départemental de documentation pédagogique	L'enseignant peut bénéficier d'une aide administrative pour monter le dossier qui est à retirer auprès de son établissement : • auprès des collègues qui ont déjà mené de telles actions

OÙ DÉPOSER LE DOSSIER ?

• ***Pour les projets d'école :*** Les fiches actions s'élaborent en général au 1er trimestre de l'année scolaire. Le dossier une fois instruit par l'équipe pédagogique et validé par le Conseil d'école est transmis à l'Inspection académique et l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

• ***Pour les classes APAC :*** le dossier est à remettre entre juin et septembre par l'établissement scolaire à l'Inspection académique, qui le transmet ensuite au Conseil général pour les actions se déroulant dans les collèges.





• ***Pour les ateliers artistiques :*** pour les écoles, le dossier est à remettre entre juin et septembre par l'établissement scolaire à l'Inspection académique et à la DRAC. Pour les collèges, l'Inspection académique transmet ensuite au Conseil général. Pour les lycées, le dossier est à remettre entre juin et septembre par l'établissement scolaire au rectorat et à la DRAC. Pour les lycées, un dossier est également téléchargeable sur le site du Conseil régional (rubrique « Vivre au quotidien », puis « Se former », puis « Lycée », puis « Karta Bretagne, une charte de la vie lycéenne »), et à renvoyer avant le 15 octobre ou avant le 10 décembre.
Le Conseil régional soutient également des actions se déroulant dans des lycées et s'intégrant dans des projets de résidences de compagnies ; la demande de financement peut alors être faite tout au long de l'année auprès de la Direction de la Culture (voir coordonnées en annexe).

• ***Pour les jumelages :*** il se traduit par la signature d'une convention pluriannuelle, signée par la compagnie concernée, les établissements scolaires engagés, et la structure culturelle qui pilote. L'élaboration d'un jumelage nécessite une concertation approfondie entre partenaires artistiques, scolaires et institutionnels (Inspection académique, Conseil général, DRAC).



QUELLES SONT LES PROCÉDURES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DES 1ER ET 2ND DEGRÉS ?

Les actions menées dans les écoles et établissements privés s'inscrivent dans un cadre un peu différent de celui des actions menées dans le public

1er degré	2nd degré
Financement : Inspection académique	
Type de l'action : Projet d'école/Atelier dans le cadre d'une résidence/ Jumelage Pour les projets d'école, un appel à projets est lancé auprès de chaque école par la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, dès lors que l'Inspection académique a validé les budgets, c'est-à-dire en septembre, ce qui laisse 15 jours aux enseignants pour monter le projet, remplir et déposer le dossier.	***Type de l'action : Classe APAC/Atelier artistique/Atelier dans le cadre d'une résidence /Jumelage*** Dans le secondaire, il n'y a pas obligation de produire un projet d'établissement tous les trois ans comme dans le public, même si chaque établissement possède des politiques éducatives, avec pour certains une orientation artistique clairement identifiée. Pour les classes APAC et les ateliers artistiques, c'est donc le directeur qui a le pouvoir de prendre la décision finale, tant au niveau du choix de l'action, que celle du choix de l'intervenant. Comme pour le 1er degré, un appel à projets est lancé en septembre auprès de chaque établissement par la Direction diocésaine de l'enseignement catholique dès lors que l'Inspection académique pour les collèges, et le Rectorat pour les lycées ont validé les budgets. Depuis 2004, les projets sont examinés par les personnes ressources de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique avant transmission à l'Inspection académique.
Financement : Conseil général	
	Voir «Financement : Conseil général» dans les « Procédures dans les établissements publics »





1er degré	2nd degré
Financement : Conseil régional	
	Voir « Financement : Conseil régional » dans les « Procédures dans les établissements publics »
Financement : Direction régionale des affaires culturelles	
Voir « Financement : DRAC » dans les « Procédures dans les établissements publics »	Voir « Financement : DRAC » dans les « Procédures dans les établissements publics »
Autres financements	
• associations de parents d'élèves (sur budget propre ou recettes provenant d'actions organisées par l'école) • communes • communautés de communes • partenariats divers	

COMMENT MONTER LE DOSSIER ?

1er degré	2nd degré
Les enseignants peuvent bénéficier d'une aide administrative pour monter le dossier qui est à retirer auprès de leur établissement : • auprès des personnes ressources chargées du secteur de la danse	Les enseignants peuvent bénéficier d'une aide administrative pour monter le dossier qui est à retirer auprès de leur établissement : • auprès du service pédagogie-formation du second degré de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique

OÙ DÉPOSER LE DOSSIER ?

• ***Pour les projets d'école :*** Les fiches actions s'élaborent en général en septembre-octobre. Le dossier une fois instruit par le directeur de l'école est transmis à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Finistère qui elle-même transmet à l'Inspection académique après commission.



• ***Pour les classes APAC :*** le dossier est à remettre entre juin et septembre par l'établissement scolaire à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Finistère, qui le transmet ensuite à l'Inspection académique et au Conseil général pour les actions se déroulant dans les collèges.

• ***Pour les ateliers artistiques :*** pour les écoles, le dossier est à remettre entre juin et septembre par l'établissement scolaire à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Finistère, qui le transmet ensuite à l'Inspection académique. Pour les collèges, l'Inspection académique transmet ensuite au Conseil général.
Pour les lycées, le dossier est à remettre entre juin et septembre par l'établissement scolaire au rectorat. Pour les lycées, un dossier est également téléchargeable sur le site du Conseil régional (chemin d'accès : en page d'accueil, cliquer sur « Vivre au quotidien », puis « Se former », puis « Lycée », puis « Karta Bretagne, une charte de la vie lycéenne »), et à renvoyer avant le 15 octobre ou avant le 10 décembre.
Le Conseil régional soutient également des actions se déroulant dans des lycées et s'intégrant dans des projets de résidences de compagnies ; la demande de financement peut alors être faite tout au long de l'année auprès de la Direction de la Culture (voir coordonnées en annexe).

• ***Pour les jumelages :*** il se traduit par la signature d'une convention pluriannuelle, signée par la compagnie concernée, les établissements scolaires engagés, et la structure culturelle qui pilote. L'élaboration d'un jumelage nécessite une concertation approfondie entre partenaires artistiques, scolaires et institutionnels (Inspection académique, Conseil général, DRAC).



PAROLES

Entrendanse est un festival consacré à la Danse à l'école : il présente depuis 1997 une grande variété de projets menés tout au long de l'année scolaire en lien avec des artistes chorégraphiques en milieu scolaire, de la maternelle à l'université.
Ce festival a été créé par l'équipe d'enseignants de l'école publique de Bohars et aujourd'hui organisé par un groupe élargi d'enseignants de la région brestoise avec le soutien logistique de l'association Entrendanse.
Par le biais de son groupe de pilotage comprenant les membres de l'association Escabelle, des représentants de l'Education nationale, de l'IUFM de Brest, du centre départemental de documentation pédagogique, Entrendanse a réalisé en 2006 une petite enquête afin de mieux cerner les enjeux des ateliers artistiques présentés. C'est la synthèse de cette enquête que nous vous proposons de lire ci-après.

Une enquête élaborée par le groupe de pilotage des rencontres Entrendanse a permis d'obtenir des informations précises concernant les projets artistiques engagés par les classes participant aux rencontres.
13 retours sur 18 enquêtes distribuées soit 72 % (2 collèges, 2 maternelles, 9 élémentaires).
Les projets menés ont duré en moyenne 30 à 40 heures, le plus souvent, sur une année ou deux trimestres. Le tiers des enseignants a travaillé seul. Les deux tiers ont travaillé en collaboration avec une ou un artiste. Celui-ci n'est jamais intervenu plus de 20 heures sur le même projet. On constate que les enseignants qui ont travaillé seuls ont collaboré préalablement avec des artistes sur plusieurs années. Il y a donc une autonomisation et une prise de risque représentatives d'un engagement personnel fort. Pour les autres, le temps de travail consacré au projet est supérieur aux temps d'interventions de l'artiste. La logique de partenariat entre l'artiste et l'enseignant est donc effective. Celui-ci prolonge seul les pistes engagées par l'artiste à partir d'éléments donnés par ce dernier.
Les enseignants reconnaissent à l'artiste les qualités suivantes : il apporte un univers, un regard différent qui permet de décaler les codes sociaux habituels. Il met en confiance et aide à quitter des habitudes corporelles pour amener l'élève à s'ouvrir à d'autres expérimentations motrices, d'autres logiques artistiques.
Les financements sont obtenus via les budgets pédagogiques donnés par l'Education nationale aux établissements (notamment dans le 2nd degré), les collectivités territoriales et notamment les mairies, les associations de parents d'élèves.
La rencontre avec l'artiste s'effectue le plus souvent par l'intermédiaire des ressources culturelles et artistiques : structures de diffusion, structures de médiation culturelle, service culturel de collectivités, manifestations artistiques... Ces ressources jouent alors pleinement leurs rôles de diffuseurs et d'impulseurs.





Les démarches pédagogiques et artistiques établissent des passerelles avec d'autres champs disciplinaires et notamment la littérature.
S'il n'y a pas de démarche type ou immuable, il apparaît cependant que l'enseignant est toujours au départ du projet, même lorsqu'un artiste intervient.
La moitié des réponses montre que le travail de mise en scène s'effectue conjointement entre l'enseignant, l'artiste et les élèves. En maternelle c'est une construction de l'enseignant seul ou de l'enseignant avec l'artiste.
La possibilité donnée aux élèves d'investir un espace culturel et artistique et de voir un spectacle vivant n'apparaît que dans 50% des réponses. Il y a certainement un travail à mener pour permettre aux élèves d'aller plus largement à la rencontre des démarches de production artistique dans des lieux qui leur sont dévolus.
Des remarques convergentes mettent l'accent sur les retombées positives de telles pratiques artistiques auprès des élèves : meilleure capacité d'écoute et meilleure qualité de concentration, meilleure cohésion du groupe classe (écoute, respect de l'autre). Les élèves évoquent les notions de travail et de plaisir qui ont engendré plaisir, motivation et fierté. Les enseignants parlent d'une forme d'éducation à la citoyenneté.

Entretiens réalisés par Véronique Favarel, chorégraphe intervenante en milieu scolaire, auprès d'enseignants avec qui elle a mené un projet danse

Entretien avec Dominique Puloch (école publique de Nevez – projet danse-arts plastiques mené en 2004/2005 avec une classe de CP)

VF : Quel est pour toi l'essentiel de la démarche danse à l'école ?
DP : C'est un travail sur l'identité : chaque enfant trouve et développe son propre mouvement, ses positions immobiles, chacun s'affirme avec son corps. Cette démarche révèle des compétences transversales telles que la mémoire, la capacité d'écoute, la concentration, et du même coup confirme des défaillances. On peut ainsi canaliser certains enfants.
VF : As-tu maintenant des outils pour guider les enfants ?
DP : J'utilise tes exercices d'échauffement en classe, pour obtenir une meilleure qualité de concentration. Tu m'as accompagnée pendant deux ans, et je pense pouvoir mener seule un cycle danse au 3e trimestre. Quand je repense à notre collaboration, j'ai deux regrets : ne pas avoir pu emmener la classe voir un spectacle de danse, et le sentiment d'isolement au sein de l'école. Il serait bon d'imaginer la danse à l'école sur un cycle de 3 ans. Le cadre idéal serait un projet d'école qui impliquerait plusieurs enseignants, il y aurait plus d'émulation, de partage, de stimulation. Durant le cycle II, on pourrait aller voir un spectacle, vivre un temps de sensibilisation à la danse, puis développer une démarche de création au cycle III. Voir un spectacle dans un théâtre, avec des danseurs professionnels, me semble important.



VF : T'es-tu sentie déstabilisée par la démarche de création ?
DP : Il faut accepter d'être sans filet, sans évaluation régulière, il faut faire confiance et plonger dans l'inconnu sans référent. J'ai su me mettre en danger, et finalement le danger n'était pas si énorme que ça ! En même temps, la mise en scène finale du projet s'est faite rapidement, comme le résultat naturel de tout le parcours. C'est une étape importante qui clôture l'apprentissage et qui représente une motivation supplémentaire pour la classe.
VF : As-tu pu établir des passerelles entre cette expérience et d'autres disciplines ?
DP : Oui, en arts plastiques, en expression orale et écrite, leur vocabulaire s'est enrichi. Je voudrais ajouter que la classe était particulièrement difficile, et j'ai constaté qu'on pouvait obtenir quelque chose de très exigeant de la part des élèves. Je n'ai noté aucune réticence par rapport au travail et aucune remarque désobligeante de la part des parents.

Entretien avec Anouk Hinault (professeur des écoles à l'E.R.E.A de Quimper - cycle danse mené de septembre à décembre 2006, avec un groupe de jeunes filles volontaires, âgées de 12 à 15 ans)

VF : La danse contemporaine t'a-t-elle paru adaptée aux élèves ?
AH : Complètement ! J'avais deux objectifs principaux : l'acceptation de leurs corps car elles ont toutes une image d'elles-mêmes très négative, et solliciter leurs capacités de création. Elles ont compris qu'il fallait chercher, proposer des mouvements. Du coup elles ont été valorisées, tirées vers le haut.
VF : Te sens-tu capable à présent de mener un projet danse ?

AH : Non, ce n'est pas mon métier ! Je trouve important de faire venir des artistes professionnels dans l'établissement ; j'ai compris le processus mais je n'aurais pas tout de suite le regard et le vocabulaire adaptés. L'accompagnement d'un intervenant tous les 15 jours me semblerait bien.
VF : As-tu perçu des changements au sein du groupe ?
AH : Chaque jeune fille a dû fournir des efforts. La notion d'engagement est très importante, elles ont dû mettre à distance leurs petits problèmes. Cette pratique a renforcé les liens entre elles et fédéré le groupe. Dans le cadre de l'atelier danse, je les ai trouvées plus tolérantes et respectueuses les unes des autres. Ce type de démarche participe à l'élargissement de leur culture, c'est très important. Au fil des séances, elles ont dû faire preuve d'exigence, elles en éprouvent maintenant de la fierté. L'expérience a déposé une empreinte forte !

Entretien avec Véronique Poli (école primaire publique de Confort-Meilars - projet « classe APAC » mené de février 2006 à juin 2006 avec la classe de CE1-CE2)

VF : Tu as trouvé que ce projet avait amélioré les relations au sein de la classe. Peux-tu développer cet aspect ?
VP : C'est un groupe qui avait du mal à s'écouter, qui manquait de respect, d'attention et de concentration. La pratique de la danse leur a donné des outils pour mieux se relier. Pour danser ensemble, ils ont dû s'écouter et coopérer.
VF : As-tu porté un regard différent sur la classe ?
VP : Oui, j'ai été étonnée par la prouesse de certains enfants ; je pense à des garçons très sportifs qui ont adhéré à la proposition, et qui se sont révélés harmonieux et très précis dans leurs mouvements. A l'annonce du projet danse, j'ai entendu : « la danse, c'est pour les filles ! » et finalement ils étaient tous très heureux de vivre cette expérience. Le fait de participer au festival « Entrendanse », et de voir d'autres enfants danser a renforcé la motivation.

Véronique Favarel, chorégraphe intervenant en milieu scolaire

Je suis stimulée, étonnée, enrichie par la capacité des enfants à trouver, développer et savourer le mouvement dansé. La relation qu'ils entretiennent avec leurs corps est souvent dénuée d'artifices, la danse les touche à leur insu, elle les révèle sensibles et réactifs. Je les accompagne, les aide à consolider, amplifier puis ciseler leurs propositions gestuelles, en échange ils contribuent amplement à fertiliser le terreau de ma danse. Je soutiens les projets artistiques au cœur de l'école, c'est ma façon d'affirmer la nécessité du sensible dans tout projet éducatif digne de ce nom.





Elizabeth Plumet, professeur d'éducation physique et sportive au collège de Pen Ar Ch'leuz à Brest

Les élèves qui arrivent au collège viennent d'horizons très variés, sociaux, culturels... A onze, douze ans, leurs expériences motrices sont très différentes les unes des autres. A voir les enfants évoluer pendant une, deux, trois, voire quatre années, on a facilement une idée de leur vécu corporel, pas uniquement à travers leur façon de pratiquer l'éducation physique, mais également et surtout dans leur attitude, leur aptitude à écouter, se concentrer à certains moments. Cette concentration qui en danse est toujours présente même lorsque le corps se « lâche », je la retrouve chez certains élèves pendant les cours. « Présence », même l'élève timide, discret, effacé, dégage cette présence. Le corps parle sans arrêt, dans l'immobilité, la pose, le ralenti, le mouvement. Le corps garde en lui dans le quotidien la trace de ces moments dansés.



Catherine Saliou, parente d'élèves scolarisés à l'école primaire publique de Bohars

Je suis la maman de deux garçons âgés actuellement de 8 et 14 ans.
C'est en CE1 que notre garçon aîné a eu ses premiers contacts avec la danse. Ce mot « danse » l'a un peu gêné tout d'abord. Pour un garçon aimant beaucoup les sports collectifs et notamment le football, il était assez difficile pour lui de dire qu'il faisait de la danse contemporaine.
Mais l'école de Bohars et notamment leur instituteur Yves Le Du a réussi à leur en parler avec tant de passion et d'énergie que notre garçon a suivi le projet proposé tout au long de l'année scolaire avec beaucoup de plaisir. Il a pris conscience que ce n'était pas spécialement de la « danse » mais un partage de quelque chose de très riche avec ses camarades.
Les premières fois où il est monté sur scène en répétition ou en spectacle, cela n'a pas été si facile. Mais ensuite son père et moi l'avons senti content et de plus en plus décontracté.
En fin d'année scolaire, lors du spectacle, à travers ces gestes sans aucune parole, il y avait énormément d'échanges et de messages.
Quelques années plus tard, Yves a proposé à huit garçons un projet de danse sur le thème du foot. Ces huit garçons pourtant entrés dans l'adolescence ont accepté avec beaucoup de joie.
Cela a été merveilleux pour tous, je pense pour nous parents, pour Yves et les instituteurs et aussi pour ces huit garçons qui pourtant, malgré leurs différences, avaient produit un spectacle extraordinaire.
Avec mon deuxième garçon, j'ai eu l'impression que c'était plus « naturel », plus fluide. C'était aussi merveilleux et je sentais mon fils très heureux des projets proposés par Yves.
Après le spectacle et l'aboutissement du travail d'une année, Yves a proposé à tout ce groupe qui était passé dans la classe supérieure, un projet de danse avec à la clef un spectacle dans une salle du Quartz et mené par une danseuse professionnelle. Les enfants ont été mis au courant du travail que cela pouvait représenter et devaient s'engager à venir y travailler pendant les vacances scolaires, les week-ends. Malgré ces contraintes, je crois qu'ils ont été tous très emballés et le résultat a été extraordinaire.
Avec du recul, je peux affirmer que la danse à Bohars gardera une place importante dans notre vie, j'ai découvert que mes garçons pouvaient s'épanouir différemment. C'est une expérience qui a renforcé les liens entre nous, les autres enfants, les autres parents, je ne l'oublierai jamais.





Katia Le Doudic, élève de 6e, qui a suivi un projet de danse dans sa classe

« La danse, ça décolle »
J'aime danser car tu te lâches, tu fais des mouvements que tu ne fais pas autrement, des mouvements qui viennent de toi.
Quand tu montes sur scène, tu as d'abord fait un travail de groupe. Il y a des mouvements collectifs, des portés, des contacts avec les autres.
Le trac, c'est le bonheur de tout montrer à ta famille et à des gens que tu ne connais pas.





ANNEXE 1

LES RENCONTRES DANSE A L'ÉCOLE DU FINISTÈRE

Avec ponctuations
Théâtre de Cornouaille à Quimper, 3 et 4 juin 2008
« C'est une histoire de rencontres entre ateliers de pratique artistique amateurs et compagnies professionnelles. Des points de vue qui se croisent, se confrontent dans les mêmes exigences d'écriture. Ils sont élèves de CE1 ou étudiants aux Beaux Arts. Ils sont danseurs professionnels ou amateurs en danse bretonne. De Lorient, de Quimper ou de Rennes, du Mali, d'Italie ou de Pluguffan. Peu importe leur chemin, ils ont un point qui les rassemble : mettre leur corps en jeu pour faire passer du sensible, donner à voir de l'émotion. » Patrick Le Doaré
Organisation et renseignements : Compagnie Patrick le Doaré
21, rue Pen ar Steir - 29000 Quimper
Tél : 02 98 95 14 00 - Fax : 02 98 95 14 01

Festival danse UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)
Le Triskell à Pont L'Abbé, 16 et 17 mai 2008
Créé à l'initiative des enseignants d'éducation physique du Finistère, le 1er festival rassemblait 200 élèves à Pont L'Abbé. En 2004, pour accueillir les 500 élèves de 30 établissements publics du département, le 8e festival a eu lieu à Pont L'Abbé (350 élèves) et à Guipavas (150 élèves).
Trois objectifs sont poursuivis :
- permettre à tous les élèves pratiquant la danse dans le cadre de l'UNSS d'accéder à une scène professionnelle pour y présenter une création collective (35 à 40 chorégraphies).
- former le regard du spectateur par les « retours poétiques » sur les chorégraphies UNSS.
- enrichir la culture en danse des élèves :
    - en vivant des ateliers diversifiés animés par des artistes professionnels (danse contemporaine, danse africaine, hip-hop...)
    - en assistant à un spectacle d'une compagnie professionnelle





Organisation et renseignements : Huguette Pyron
Collège du Porzou - 1 cours Charlemagne - BP 235 - 29182 Concarneau cedex.
Fax collège : 02 98 60 55 51 - Tél pers : 06 87 37 70 90

Entrendanse
L'Agora à Guilers, du 10 au 13 juin 2008

Depuis 1998, à la lisière de chaque été, Entrendanse a offert à plus de 3000 danseurs, venus du Finistère et de la région ouest, une scène professionnelle, un temps d'échange et de convivialité. Permettre une prise de parole corporelle, ouvrir de nouveaux champs du possible, s'enraciner dans la culture contemporaine, donner une voie à l'imaginaire et surtout rencontrer l'intime pour chacun avec tous, telles sont les convictions qui définissent cet événement.

Au fil des années, Entrendanse a évolué en laissant la place à toutes les aventures artistiques complices de la danse dans la création comme la musique, le cirque, l'image, la parole...

En juin 2005, Entrendanse a accentué cette ouverture, en donnant une carte blanche à un artiste, en renouvelant l'expérience d'une création en un jour, en proposant des moments d'improvisation et de surprises...

Toute l'équipe entend rester fidèle à cette pensée qui la guide depuis le début de l'aventure : « Le peu que tu vas faire, tu vas le faire bien, le peu que tu vas faire, tu vas le faire ensemble. » Odile Duboc

Organisation et renseignements : Ecole publique de Bohars - Tél : 02 98 03 40 42 ou 06 10 84 13 10 - Mel : yle-du@wanadoo.fr ou Escabelle - 5, rue Cézanne - 29200 Brest - Tél : 02 98 49 71 39 - Mel : escabelle.asso@wanadoo.fr

En confidanse
Salle des conférences à la mairie de Brest, dernière semaine de juin 2008

Ces rencontres de danse sur temps scolaire en mairie de Brest sont organisées à l'intention des classes ayant bénéficié, durant l'année scolaire, d'une animation culturelle de la ville de Brest ou d'un atelier de pratique artistique en danse qui leur a donné l'opportunité d'engager un partenariat avec un artiste.

Ces rencontres veulent démystifier, modestement, la notion de spectacle en prouvant que même dans un espace dénudé chacun dans la sincérité de sa danse peut dégager de l'émotion.

Il s'agit d'autre part de permettre aux enfants de présenter une composition représentative du travail pédagogique et artistique mené durant l'année.

Il s'agit aussi de découvrir le travail mené dans d'autres classes, afin d'élargir et d'affirmer sa connaissance et sa conception de la danse à l'école.





Il s'agit enfin de pouvoir échanger entre élèves, enseignants et artistes…
Ces rencontres se veulent conviviales, respectueuses du travail de chacun sans jugement de valeur.
L'essentiel est dans le plaisir éprouvé à vivre une démarche artistique, à la fois en tant que danseur, en tant que spectateur et en temps que metteur en scène.
En confidanse se déroule sur trois jours (filages le matin, présentation l'après-midi).
Organisation et renseignements : Jean-Claude Brélivet, Conseiller pédagogique Brest 4 - 18, bd Clémenceau - 29287 Brest cedex
Tél : 02 98 43 84 24 - Fax : 02 98 80 53 44 - Mel : Jean-Claude.Brelivet@ac-rennes.fr

FousDT
Théâtre de Cornouaille à Quimper, 24 juin 2008
Les enfants du 10e Festival FousDT (Danse – Théâtre) posent leurs valises, après un long voyage artistique, au Théâtre de Cornouaille à Quimper. Douze expériences singulières sont offertes tout au long de la journée au regard des uns et des autres. Lieu de présentations, d'émotions, de rencontres, d'échanges, "FousDT" propose aussi : une table ronde sur la démarche créative, des ateliers de découverte artistique…
Organisation et renseignements : Alain Quellec
Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Finistère - Centre de ressources du service de formation permanente de pédagogie 1er degré - 15, place Sanquer - 29200 Brest
Tél : 02 98 46 14 59 – Mel : ddec29.a-quellec@ecbretagne.org



ANNEXE 2

LE COLLECTIF DÉPARTEMENTAL DES PERSONNES RESSOURCES DANSE A L’ÉCOLE

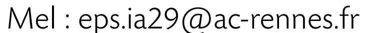
Ce collectif réuni en 2002 par Musiques et Danses en Finistère a pour but de réfléchir sur les actions à mener dans le domaine de la danse à l’école dans un souci de complémentarité : formations, rencontres…

Il rassemble :

Des artistes chorégraphiques intervenant en milieu scolaire :
Patrick le Doaré, chorégraphe - 21 rue Pen Ar Steir - 29000 Quimper - Tél : 02 98 95 14 00 - Mel : compagniepatrickledoare@wanadoo.fr
Véronique Favarel, chorégraphe - Tél : 06 77 65 29 38 - Mel : 000mathelier.jp@wanadoo.fr
Cécilia Ferrario, chorégraphe - Tél : 02 98 06 62 84 - Mel : pourquie.ceciliaetienne@neuf.fr
Annick Labbé, chorégraphe et professeur de danse - Tél : 02 98 50 22 84 - Mel : annicklabbe@laposte.net
Sophie Lemière, chorégraphe et professeur de danse - Tél : 02 98 05 01 05 - Mel : sophielemiere@aliceadsl.fr
Alan Pierre, permanent à la fédération de danses bretonnes War’l Leur Penn Ar Bed- 17, rue de l’Aubépine - 29000 Quimper - Tél : 02 98 64 68 37 - Mel : alan.warleur29@wanadoo.fr

Des enseignants :
Yves le Du, instituteur à l’école publique de Bohars, fondateur de l’association Escabelle qui organise deux festivals : Les Dits De Danse (festival de pratique de danse amateur) et Entrendanse (festival de la danse à l’école, de la maternelle à l’université) - Tél : 02 98 01 42 86 - Mel : yle-du@wanadoo.fr
Huguette Pyron, professeur d’EPS au collège du Porzou à Concarneau, responsable du festival UNSS danse - Tél : 06 87 37 70 90
Mel : huguette.pyron@wanadoo.fr

Des conseillers pédagogiques :
Jean-Claude Brélivet, conseiller pédagogique à Brest 4, référent danse pour l’Inspection académique du Finistère - Tél : 02 98 43 84 24 -
Mel : Jean-Claude.Brelivet@ac-rennes.fr
Didier Frouin, plasticien, conseiller pédagogique départemental en arts plastiques à l’Inspection académique du Finistère - Tél : 02 98 64 15 71 - Mel : didier.frouin@ac-rennes.fr
Patrick Herrou, conseiller pédagogique départemental en éducation physique et sportive à l’Inspection académique du Finistère - Tél : 02 98 64 15 74
Mel : eps.ia29@ac-rennes.fr







Jean-Michel Tanguy, conseiller pédagogique de circonscription en éducation physique et sportive à Quimper 7 - Tél : 02 98 64 15 18/17
Mel : jean-miche.tanguy@ac-rennes.fr
Alain Quellec, personne ressource 1er degré en littérature orale et danse à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Finistère - Centre de ressources - 15, place Sanquer - 29200 Brest - Tél : 02 98 46 14 59 - Mel : ddec29.a-quellec@ecbretagne.org

Des programmateurs :
Annette Batelier, service culturel de la ville de Quimperlé - Mairie - 32, rue Pont Aven - 29300 Quimperlé - Tél : 02 98 96 37 38
Mel : annette.batelier@ville-quimperle.fr
Catherine Le Grand, programmatrice danse et jeune public au Sterenn de Trégunc - Tél : 02 98 06 81 61 - Mel : catherine.mjctreg1@free.fr

Des représentants d'institutions :
Isabelle Brochard, chargée de mission danse à Musiques et Danses en Finistère - Tél : 02 98 95 68 90 - Mel : isabelle.brochard@md29.org
Eric Pellerin, directeur adjoint du Centre Départemental de Documentation Pédagogique, coordinateur pour le Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) de Bretagne - Tél : 02 98 80 06 95 - Mel : eric.pellerin@ac-rennes.fr





ANNEXE 3

ADRESSES UTILES ET CENTRES RESSOURCES POUR LA DANSE

Centre Départemental de Documentation Pédagogique
à Brest : 16 avenue Georges Clemenceau - 29286 Brest cedex - Tél : 02 98 80 06 95 ;
à Quimper : 26, place de la Tour d'Auvergne - 29336 Quimper cedex - Tél : 02 98 55 28 30
Site : http://wwwcrdp.ac-rennes.fr/crdp/cddp29/
Le CDDP dispose de deux médiathèques où l'on peut emprunter des documents pédagogiques tous supports et des bibliographies thématiques.

Centre National de la Danse
1 rue Victor Hugo - 93507 Pantin - Tél : 01 41 83 27 27 - Mel : administration@cnd.fr - Site : www.cnd.fr
Le CND est un centre ressource national pour la danse ayant pour missions principales : le développement de la culture chorégraphique, l'essor de la création et la diffusion d'œuvres chorégraphiques, la mise en place de formations pour les artistes chorégraphiques et les enseignants de la danse et le soutien personnalisé aux professionnels de la danse dans l'exercice de leurs métiers.

Conseil général du Finistère
Direction adjointe de l'enseignement - service du collège - 32 bd Dupleix - 29196 Quimper Cedex- Tél : 02 98 76 20 60
Mel : laurence.mourrain@cg29.fr - Site : www.cg29.fr

Conseil régional de Bretagne
Direction de la Culture - Service Arts et Territoires - Françoise Maurice - 283 avenue du Général Patton - BP 3166 - 35031 Rennes cedex
Tél : 02 99 27 10 61 - Mel : f.maurice@region-bretagne.fr
Direction des Lycées - Mission des projets éducatifs et de la vie lycéenne - Patrice Duclos - 283 avenue du Général Patton - BP 3166 - 35031 Rennes cedex
Tél : 02 99 27 11 06 - Mel : p.duclos@region-bretagne.fr
Site : www.region-bretagne.fr





Danse au Cœur
12 rue Saint-Michel - 28000 Chartres - Tél : 02 37 36 42 68 - Mel : danse.au.cœur@wanadoo.fr - Site : www.danseaucoeur.com
Danse au Cœur est un centre national des cultures et des ressources chorégraphiques pour l'enfance et l'adolescence qui organise des rencontres nationales et européennes danse à l'école.

Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Finistère
à Quimper : 2 rue César Franck - 29196 Quimper cedex - Tél : 02 98 64 16 00 - à Brest : 15 Place Sanquer - 29200 Brest - Tél : 02 98 46 14 59
Mel : ddec29.a-quellec@ecbretagne.org - Site : www.ddec29.org

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne
Service de l'action éducative et de l'éducation artistique - Hôtel de Blossac - 6 rue du Chapitre - 35000 Rennes - Tél : 02 99 29 67 99
Site : www.culture.gouv.fr/bretagne

Escabelle
5 rue Cézanne - 29200 Brest - Tél : 02 98 49 71 39 - Mel : escabelle.asso@wanadoo.fr

Inspection Académique du Finistère
Service éducation physique et sportive - 1 Boulevard du Finistère - 29558 Quimper cedex 9 - Tél : 02 98 64 15 74 - Mel : eps.ia29@ac-rennes.fr
Site : www.ac-rennes.fr/ia29/

Maison du Théâtre
12 rue Claude Goasdoué - BP 62 524 - 29225 Brest cedex 2 - Tél : 02 98 47 33 42 - Mel : maison.theatre@wanadoo.fr
Site : www.lamaisondutheatre.com
La Maison du Théâtre est un centre ressource pour le développement des pratiques théâtrales en Finistère.

Musiques et Danses en Finistère
12 rue du Stang Ar C'hoat - 29000 Quimper - Tél : 02 98 95 68 90 - Mel : isabelle.brochard@md29.org - Site : www.md29.org
Musiques et Danses en Finistère est un centre de ressources départemental, qui assure des missions d'expertise afin d'évaluer les besoins du terrain, de structuration dans le domaine de l'enseignement artistique spécialisé, d'accompagnement de la pratique amateur et des actions en milieu scolaire.





musiques et danses en Bretagne
1 rue du Prieuré - BP 55 - 35410 Châteaugiron - Tél : 02 99 37 34 58 - Mel : c.olivier@resonances-bretagne.org Site : www.resonances-bretagne.org
Musiques et danses en Bretagne est un centre de ressources régional qui agit dans les domaines de la création et de la diffusion artistique, de l'enseignement des pratiques en amateur, de l'industrie du spectacle ainsi que du patrimoine.

Très Tôt Théâtre
51 rue Jeanne d'Arc - 29000 Quimper - Tél : 02 98 64 20 35 - Mel : contact@tres-tot-theatre.com - Site : www.tres-tot-theatre.com
Très Tôt Théâtre est un lieu de diffusion spécialisé dans la programmation de spectacles pour l'enfance et la jeunesse.

Remerciements

Annette Batelier, responsable des affaires culturelles de la ville de Quimperlé
Thierry Berthou, coordonnateur des études sur le site de l'IUFM de Brest
Jean-Claude Brélivet, conseiller pédagogique à Brest 4, référent danse pour l'Inspection académique du Finistère
Loïc Calvez, coordonnateur des études sur le site de l'IUFM de Quimper
Laurence Denis, conseillère éducation artistique et culturelle à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
Patrice Duclos, responsable de la mission projets éducatifs et vie lycéenne à la Direction des lycées au Conseil régional de Bretagne
Véronique Favarel, chorégraphe
Cécilia Ferrario, chorégraphe
Léon Folk, inspecteur de l'Education nationale adjoint à l'inspecteur d'académie du Finistère, en charge des dossiers pédagogiques du 1er degré
Didier Frouin, plasticien, conseiller pédagogique départemental en arts plastiques à l'Inspection académique du Finistère
Maïwenn Furic, chargée de mission au service Arts et Territoires à la Direction de la culture au Conseil régional de Bretagne
Jean-Jacques Gire, directeur de Musiques et Danses en Finistère
Christian Hénaff, directeur de l'école Saint-Jean de Douarnenez
Patrick Herrou, conseiller pédagogique départemental en éducation physique et sportive à l'Inspection académique du Finistère
Anouk Hinault, professeur des écoles à l'Etablissement régional d'enseignement adapté de Quimper
Annick Labbé, chorégraphe
Patrick Lamour, adjoint au directeur départemental à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Finistère, responsable du 2nd degré
Arnaud Lampire, responsable 1er degré à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Finistère
Ghislaine Le Bloas, professeur des écoles à l'école Saint-Jean de Douarnenez
Dominique Le Déault, responsable du secteur scolaire à Très Tôt Théâtre
Patrick Le Doaré, chorégraphe
Katia Le Doudic, élève au collège du Porzou à Concarneau
Yves Le Du, instituteur à l'école publique de Bohars, fondateur de l'association Escabelle
Magaly Le Goff, chargée de mission musiques actuelles de Musiques et Danses en Finistère
Catherine Le Grand, programmatrice danse et jeune public à la MJC le Sterenn de Trégunc
Sophie Lemière, chorégraphe et professeur de danse
Thierry Le Nédic, co-responsable du service Arts et Territoires à la Direction de l'enseignement, de la culture et des sports au Conseil général du Finistère





Valérie Marrec, responsable du secteur jeunes publics à La Maison du Théâtre
Françoise Maurice, responsable du service Arts et Territoires à la Direction de la culture au Conseil régional de Bretagne
Claire Olivier, chargée de mission danse de musiques et danses en Bretagne
Eric Pellerin, directeur adjoint du Centre départemental de documentation pédagogique du Finistère, coordinateur pour le Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle de Bretagne
Alan Pierre, permanent à la fédération de danses bretonnes War'l Leur Penn Ar Bed
Elizabeth Plumet, professeur d'éducation physique et sportive au collège de Pen Ar Ch'leuz à Brest
Véronique Poli, professeur des écoles à l'école primaire publique de Confort-Meilars
Maryse Poupon, secrétaire générale de Musiques et Danses en Finistère
Dominique Puloch, professeur des écoles à l'école primaire publique de Névez
Huguette Pyron, professeur d'éducation physique et sportive au collège du Porzou à Concarneau, responsable du festival UNSS danse
Alain Quellec, personne ressource 1er degré en littérature orale et danse à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique du Finistère
Catherine Saliou, parente d'élèves scolarisés à l'école primaire publique de Bohars
Jean-Michel Tanguy, conseiller pédagogique de circonscription en éducation physique et sportive à Quimper 7
Stéphanie Yven, chargée de communication à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Bretagne





OÙ TÉLÉCHARGER LE GUIDE ?

- Musiques et Danses en Finistère : www.md29.org

- Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Finistère : www.crdp.ac-rennes.fr/crdp/cddp29
- Conseil général du Finistère : www.cg29.fr (rubrique « Culture au quotidien »)
- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Finistère : www.ddec29.org (rubrique «Libre service»)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne : www.culture.gouv.fr/bretagne/partenaire/frame9_pa.htm (rubrique « Liens »)
- Inspection académique du Finistère : www.ac-rennes.fr/ia29
- Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Bretagne : www.bretagne.iufm.fr
- La Maison du Théâtre : www.lamaisondutheatre.com
- musiques et danses en Bretagne : www.resonances-bretagne.org (rubrique « Danse »)
- Très Tôt Théâtre : www.tres-tot-theatre.com (rubrique « Coin des écoles » ; « École du jeune spectateur »)

Un problème pour télécharger ce guide ? merci de nous en informer : info@md29.org





Rédaction :
MDF avec le concours du collectif départemental des personnes ressources danse à l'école
Photos :
extraites d'un atelier donné par Véronique Favarel dans une classe de maternelle de l'école St Jean de Douarnenez
Mise en page :
MDF/Bruno Curunet